L'ENGAGEMENT

Le Magazine de l'ANESF



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Numéro 61 - Novembre 2026



EDITO

EDITO

Bonjour à tous et à toutes,

L'ANESF est fière de vous présenter l'édition n°61 de l'Engagement, première édition du mandat 2026-2027, consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les sages-femmes jouent un rôle de premier plan dans le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences, la grossesse étant une période particulièrement à risque. En tant qu'étudiant·e sage-femme, il est alors primordial d'apprendre tout au long de notre cursus à repérer les situations à risque de violence, mais également à accompagner et orienter les femmes.

Toutefois, comment repérer, accompagner et orienter quand la notion même de violence faite aux femmes n'est pas assez explicitée au sein de notre formation ?

Il paraît alors essentiel de rappeler une définition avant de débuter cette lecture. La violence faite aux femmes désigne tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes – novembre 1993).

Aujourd'hui, la loi française connaît un tournant majeur. Demandée depuis de nombreuses années par différentes associations et différents collectifs, la loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale, mais à quel prix ? La suppression de nombreux articles initialement prévus dans cette loi, excluant toute une partie de la population (personnes handicapées, étrangères, LGBTQIAP+, travailleur·euse·s du sexe), amène à se demander si les violences faites aux femmes sont réellement prise au sérieux dans leur globalité.

Par cette édition, l'ANESF souhaite mettre en lumière les initiatives locales et nationales qui accompagnent, orientent et luttent contre ces violences, qui ne devraient pas exister.

En vous souhaitant une belle lecture,

Kyra Braze
Présidente de l'ANESF 2026-2027



SOMMAIRE

SOMMAIRE

ACTUALITÉS 5

ACTUS VERTES 8

POSITIONS DE L'ANESF SUR LES VSS 10

LES VSS DANS LE MONDE ESTUDIANTIN : ÉTAT DES LIEUX 12

INTERVIEW : S'ENGAGER À SON ÉCHELLE CONTRE LES VSS #NOUSTOUTES 14

LUTTER CONTRE LES VSS AVEC L'EVAR/EVARS 18

VOG : DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LE CONSENTEMENT À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES, LE RÔLE ESSENTIEL DES SAGES-FEMMES 20

MASCULINISME : CE QUE LA HAINE DES FEMMES FAIT AUX GARÇONS 24

RÉPARER LA JUSTICE, PROTÉGER LES VICTIMES 26

ACCOMPAGNER LES PREMIÈRES DÉMARCHES POUR LES VICTIMES DE VSS AVEC EN AVANT TOUTE(S) 28

RECOMMANDATIONS CULTURELLES 30

SOURCES 32

ACTUALITÉS

UNE RENTRÉE MOUVEMENTÉE EN AVANCÉES ET EN VICTOIRES POUR LA FORMATION DE SAGE-FEMME

Le vendredi 18 septembre a été publié au Journal Officiel l'arrêté permettant aux étudiant·e·s sages-femmes du premier cycle de percevoir une indemnité kilométrique à l'instar des étudiant·e·s sages-femmes du deuxième cycle. Longtemps porté par l'ANESF et après des années de revendications, cet arrêté est l'aboutissement de nombreux combats menés et constitue une réelle victoire pour les étudiant·e·s sages-femmes. Cette mesure va vers une meilleure prise en compte des dépenses liées à la formation et des réalités financières auxquelles sont confronté·e·s les étudiant·e·s sages-femmes.
C'est un mois plus tard qu'est sorti l'arrêté permettant l'élargissement des Contrats d'Engagement de Service Public (CESP). Le CESP est une aide à hauteur de 1200€ bruts/mois, mise en place dans le but de promouvoir l'installation des futur·e·s professionnel·le·s de santé. La loi dite "Valletoux" du 27 décembre 2023 avait permis l'élargissement de l'accès aux CESP aux étudiant·e·s sages-femmes dès la deuxième année de formation, et celle-ci a été complétée par le décret du mardi 6 janvier 2026, cadrant cette mesure. Ces textes ont ainsi vu le jour, à la suite de nombreuses concertations menées sur le sujet concernant, entre autres, le fonctionnement des commissions de sélection des dossiers permettant, entre autres, une représentation étudiante au sein de ces commissions, ainsi que la possibilité de mener des entretiens de façon hybride pour que chacun·e puisse avoir la possibilité de défendre son projet lors d'une audition. Cet élargissement d'accès aux CESP devenu réalité pour les étudiant·e·s sages-femmes, constitue une grande avancée pour notre formation !

LA RÉFORME D'ENTRÉE DANS LES ÉTUDES DE SANTÉ : LES DERNIÈRES AVANCÉES

Le samedi 24 octobre, a été publié au **Journal Officiel le décret cadrant la Licence Portail Santé (LPS)**, nouvelle voie d'accès unique aux études de santé MMOPK (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie) à partir de la rentrée 2027. L'ANESF, et les autres fédérations de filières MOPK, n'ont cessé de défendre le maintien d'une voie unique et commune. La LPS répond enfin à cette exigence, notamment en ce qui concerne la filière pharmacie avec l'abandon de la voie directe et spécifique, qui avait été évoquée mais qui ne figure pas dans la réforme finale. Toutefois, aucune mention de la filière kinésithérapie n'est faite dans ce décret. Il est urgent que les textes spécifiques à la kinésithérapie soient publiés dans les plus brefs délais, afin de garantir l'intégration pleine de la kinésithérapie à la LPS. Par ailleurs, dans le contexte du débat autour du projet de loi de finances pour 2027, il est indispensable que le gouvernement et les parlementaires garantissent aux établissements les moyens nécessaires à la mise en place de la LPS, dès la prochaine rentrée.

CÔTÉ PROFESSION, LES ASSISES NATIONALES DE LA MÉNOPAUSE ONT FAIT PARLER D'ELLES !

À l'occasion des Assises de la ménopause, le jeudi 15 octobre, Stéphanie Rist, ministre de la Santé a annoncé 13 mesures pour améliorer l'information, la prévention et la prise en charge des femmes. Tout d'abord, la mise en place d'une consultation longue dédiée à la ménopause, votée dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, marque une reconnaissance du rôle des sages-femmes dans la santé des femmes. Par ailleurs, la ministre a également engagé une saisine de la Haute Autorité de Santé concernant la possibilité pour les sages-femmes de prescrire des traitements hormonaux de la ménopause.



Enfin, l'ouverture de négociations conventionnelles prochainement entre l'Assurance maladie et les sages-femmes constitue une avancée importante. Cette ouverture permettrait entre autres un alignement des tarifs pour un même acte réalisé entre les différents professionnel·le·s de santé.

PLFSS, QU'EN EST-IL ?

Le PLFSS (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale) 2027 prévoit de limiter la progression des dépenses de santé à 2 %, contre une évolution spontanée estimée à 3,6 %, soit 5,5 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures d'économies sont envisagées, notamment l'augmentation du ticket modérateur (augmentation de la part à la charge des patient·e·s), le relèvement du plafond des franchises médicales de 50 à 70 € et la réduction des dépenses liées aux médicaments. Dans un contexte où l'accès aux soins est déjà fragilisé, ces mesures risquent d'alourdir les dépenses à la charge des patient·e·s et d'accentuer les inégalités d'accès à la santé. Le projet prévoit également un délai de carence d'un an pour l'accès à certaines prestations sociales pour les personnes étrangères nouvellement arrivées en France, renforçant ainsi les inégalités sociales.

L'ANESF APPORTE SON SOUTIEN AUX MOBILISATIONS ET À LA JEUNESSE

Depuis début septembre, des milliers de lycéen·ne·s et d'étudiant·e·s se mobilisent partout en France pour dénoncer la dégradation de leurs conditions d'études et de vie. Face à la précarité grandissante, au manque de moyens humains et matériels, aux difficultés d'accès aux formations et à la dégradation de la santé mentale, l'ANESF a exprimé son plein soutien à cette mobilisation et aux revendications légitimes portées par la jeunesse.



Cette colère est le résultat d'alertes qui restent sans réponse depuis des années. En tant qu'étudiant·e·s sages-femmes, nous partageons ces préoccupations, qui font directement écho aux difficultés rencontrées dans notre filière et fragilisent lourdement notre quotidien. Ces difficultés ne sont pas sans conséquences. Elles déstabilisent notre parcours, compromettent notre bien-être et menacent la qualité de notre formation.
Bien que Sébastien Lecornu ait fait des annonces récemment pour répondre aux revendications des lycéen·ne·s et des étudiant·e·s (suppression de Parcoursup, augmentation des places dans l'enseignement supérieur, indexation des bourses sur l'inflation...), ces mesures restent largement insuffisantes pour une réelle prise en compte des problématiques concernant la jeunesse.



Kyra Braze
Présidente de l'ANESF 2026-2027

La Médicale, à tes côtés dès tes études de sage-femme

Stages en maternité, gardes, premières patientes... Pendant tes études, tu es très vite sur le terrain. La Médicale t'accompagne dès maintenant pour que tu puisses te concentrer sur ta formation.

Avec La Médicale Plus, tu as une protection pensée pour les étudiants en santé, adaptée à ton cursus et à tes stages.

Et parce que ta vie ne se résume pas à l'hôpital, on t'accompagne aussi au quotidien : santé, prévoyance, auto, logement...

La Médicale est une marque de Generali. Elle s'appuie sur la solidité d'un grand groupe, tout en gardant l'expertise et la proximité qui font sa force auprès des professionnels de santé. Ton agent général La Médicale te suit tout au long de ton parcours, de tes études à ton premier poste, et jusqu'à ton installation en libéral si c'est ton projet.

Envie d'en savoir plus ? Contacte l'agence La Médicale la plus proche de ton école.

La médicale
assure les professionnels de santé

ACTUS VERTES

LE REMBOURSEMENT DES PROTECTIONS MENSTRUELLES, UNE AVANCÉE ÉCOLOGIQUE POUR LA SANTÉ MENSTRUELLE !

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé menstruelle suppose que chaque personne soit informée et accompagnée pour vivre ses menstruations dans la dignité, avant le premier cycle menstruel (ménarche), pendant la période de fertilité et jusqu'à la phase de la vie où les menstruations cessent (périménopause).
L'OMS recommande pour toutes les personnes menstruées :

- Un accès à des formations précises sur les menstruations et adaptées à l'âge ;
- Un accès à des protections menstruelles efficaces, abordables ainsi qu'à des installations et services acceptables en matière d'eau, d'assainissement, d'hygiène, de gestion des déchets ;
- Un accès à des services de diagnostic, de soins, de traitement en cas de difficultés ou de troubles menstruels ;
- De ne pas subir de stigmatisation en raison des menstruations ;
- D'être en mesure de décider librement de la possibilité et de la manière de participer à différents aspects de la vie durant toutes les phases du cycle menstruel.

Au quotidien, l'utilisation de protections périodiques est le premier élément sur lequel nous pouvons agir en matière santé menstruelle. Aujourd'hui, les possibilités sont nombreuses et diversifiées.

REPRENONS DEPUIS LE DÉBUT

PROTECTIONS JETABLES		PROTECTIONS RÉUTILISABLES			
Serviettes menstruelles	**Tampons**	**Culottes menstruelles**	**Serviettes lavables**	**Cup ou coupe menstruelle**	**Éponges**
Facile à utiliser	Petit, discret	Écologique, facile d'utilisation	Écologique, facile d'utilisation	Invisible, écologique	Écologique, invisible
Risque de fuite	Risque de sécheresse vaginale	Lavage à la main et/ou en machine	Lavage à la main et/ou en machine	Effet ventouse, lavabo à disposition, stérilisation	Risque de sécheresse vaginale, stérilisation
Éviter les serviettes parfumées → Risque d'irritations	Risque de choc septique → A changer toutes les 4 à 6h	Prévoir plusieurs culottes pour la durée des règles	Prévoir plusieurs serviettes pour la durée des règles	Risque de choc septique	Risque de choc septique → A changer toutes les 4 à 6h
Entre 2€ et 7€ le paquet	Entre 3€ et 5€ le paquet	Entre 20 et 40€ la culotte	Entre 7 et 22€ la serviette	Entre 15 et 30€	Entre 4 et 15€
Usage unique	Usage unique	Entre 3 et 5 ans	Entre 3 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 6 et 10 mois

tableau récapitulatif des différentes protections menstruelles existantes

ET L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DANS TOUT ÇA ?

Une personne menstruée utilisera en moyenne 14 000 protections dans sa vie. Cela représente 180 kg de déchets qui nécessitent 500 ans pour se dégrader. Ces données sont issues de la Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique "Les protections menstruelles : Enjeu sanitaire, écologique et économique. Quelle place pour le réutilisable ?"

WARNING

Ces chiffres n'ont pas pour objectif de culpabiliser, mais d'informer pour que chaque personne puisse effectuer un choix éclairé concernant son utilisation propre. Chaque personne utilise les protections menstruelles qu'elle désire, en fonction de ses moyens et de ses affinités.

Avoir ses règles n'est pas un choix, l'accès aux protections ne devrait pas en être un aussi !

Parce que la transition écologique doit être une des priorités de notre société, choisir des protections menstruelles réutilisables est désormais soutenue par la Sécurité Sociale. L'explication est simple ; qui dit protection réutilisable, dit économie financière mais surtout dit moins de déchets pour la planète !

Le remboursement des protections menstruelles réutilisables est entré en vigueur depuis le 1er octobre 2026 !

Les culottes menstruelles et les cups seront remboursées pour les personnes âgées de moins de 26 ans ou les bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) sans limite d'âge.
On t'explique ici les petites nuances :

- Pour les moins de 26 ans : L'Assurance Maladie prend en charge 60% et le reste est pris en charge par votre mutuelle ;
- Pour les bénéficiaires de la C2S : c'est intégralement pris en charge ;
- Le remboursement vaut pour 2 protections par an et les achats doivent être effectués en pharmacie.

Cette avancée reste donc une belle victoire répondant à des enjeux sanitaires, économiques et environnementaux pour lutter contre la précarité menstruelle, mais surtout pour réduire les déchets générés par l'utilisation des protections menstruelles jetables.

POUR PLUS D'INFOS

L'ANESF propose une formation **"Atelier Santé Menstruelle (ASM)"**, pour sensibiliser différents types de publics à la santé menstruelle : informations, enjeux, problématiques, solutions pour lutter contre la précarité menstruelle, déconstruire des tabous et stéréotypes !

Alors si vous avez envie d'en savoir plus et d'être incollable en santé menstruelle, contactez-nous et envoyez un mail à formation@anesf.com !

Pour les étudiant·e·s sages-femmes qui souhaiteraient s'engager, vous pouvez aussi vous former à animer un atelier santé menstruelle ; n'hésitez pas à nous contacter !



Mathilde Letocart et
Lou Fonteymond,
VPs Innovation Sociale de l'ANESF
2026-2027



LES POSITIONS DE L'ANESF SUR LES VSS

MAIS C'EST QUOI LES VSS ?

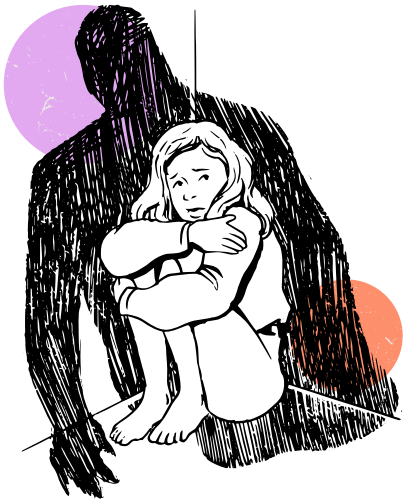

Les violences sexistes et sexuelles désignent tous les actes à connotation sexiste ou sexuelle commis avec violence, contrainte, menace ou surprise. Elles concernent autant un viol que les remarques déplacées.

La lutte et la sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles font partie intégrante du métier de sage femme, malgré ce coté moins connu de la profession. En effet, de la prévention aux signalements, elles sont un maillon essentiel dans la prise en charge des femmes qui en sont victimes, quel que soit leur âge.

Pour autant, malgré des cours qui y sont dédiés, que ce soit sur les violences intra-familiales, sur les violences sexistes et sexuelles dans la société de manière générale, de nombreux témoignages de VSS remontent de la part d'étudiant·e·s sages-femmes que ce soit en cours, en stage, ou dans des moments festifs étudiants.

POUR RAPPEL :

37% des femmes en France affirment avoir vécu au moins une situation de non consentement, avec presque une femme sur deux entre 25 et 49 ans. Le Baromètre des Violences Sexuelles et Sexistes dans l'Enseignement Supérieur, paru en 2023, nous montre des chiffres plus que préoccupants : 27% des étudiant·e·s déclarent avoir été victime de VSS ou violence LGBTQUIAP+ phobe et 1 étudiant·e sur 10 affirme avoir été victime de d'actes de violence sexuelle depuis leur entrée en études supérieures.

Dans une contribution parue en 2024, l'ANESF se positionne contre toutes ces formes de violences au sein de ses structures et en dehors ; contre toute exhibition et ce particulièrement dans le contexte d'intégrations étudiantes, et se positionne pour une sensibilisation des étudiant·e·s le plus tôt possible dans leur entrée dans l'enseignement supérieur, et avant.

Elle se positionne aussi pour l'intégration de plus d'éducation à la vie sexuelle et l'apprentissage du consentement dans les programmes de l'éducation nationale, une plus grande inclusion de la sensibilisation aux VSS et au consentement dans les campagnes de communication entreprises par l'Etat, le respect des trois séances obligatoires par an sur l'éducation à la sexualité et cela depuis le plus jeune âge.

Depuis quelques mois maintenant, une loi est au cœur des débats et revient régulièrement dans les médias. Voyez-vous de quoi on parle ? La fameuse « ***loi intégrale*** » contre les violences sexistes et sexuelles. Adoptée une première fois à l'assemblée nationale suite à de vifs débats et amendements, discutables pour les uns (notamment la suppression des articles 62 et 63 qui apportait une protection administrative aux femmes étrangères victimes de VSS) et faisant l'unanimité pour d'autres, cette loi vise à cadrer les VSS dans le plus de sphères possibles, de la maternelle jusqu'au milieu de la santé avec des articles traitant des violences obstétricales et gynécologiques (VOG), mettant un cadre plus strict sur celles-ci, ainsi que les conséquences juridiques de celles-ci. Par exemple : pour un·e professionnel·le de santé, pratiquer un acte médical, y compris un examen ou administrer un traitement, en ignorant le refus de la patiente est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. Le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes a préconisé pour accompagner cette loi d'ajouter une sous section dans le code pénal dédiée aux VOG.

Raphaël Poirot

VP LCD 3D l'ANESF 2026-2027





LES VSS DANS LE MONDE ESTUDIANTIN

ÉTAT DES LIEUX

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) impactent chaque année des centaines de milliers de vies et doivent être considérées comme l'enjeu central qu'elles représentent. Parmi les victimes, des étudiant·e·s, vulnérables en raison de leur statut, de leur précarité et de leur éloignement familial, subissant de plein fouet les conséquences de ces violences. Selon l'Observatoire national de la vie étudiante, près de 100 000 étudiant·e·s sont victimes de VSS chaque année, soit plus de 270 étudiant·e·s par jour. Ces chiffres alarmants ne doivent pas être passés sous silence et il est important que nous agissions, en tant que jeunes, pour créer un enseignement supérieur et recherche plus émancipateur.

> LES DISPOSITIFS EN PLACE

Ces dernières années, les universités se sont saisies de ces thématiques, et déploient de plus en plus de dispositifs pour accompagner, protéger et sensibiliser l'ensemble des étudiant·e·s. Parmi eux : les chargé·e·s de mission égalité au sein des universités, qui ont pour missions de sensibiliser et former le personnel, de mettre en place des actions de sensibilisation, d'orienter les victimes de discriminations et de violences et d'assurer la prévention et le suivi des discriminations et des violences associées dans les établissements. Les établissements doivent également mettre en place une cellule d'écoute et de signalement à destination des agent·e·s et usager·ère·s, et avoir des procédures disciplinaires adaptées pour assurer la protection des usager·ère·s.

Malheureusement, malgré la présence de ces dispositifs au sein des universités, seul·e·s 11% des victimes de VSS signalent les faits à leur établissement. Parmi celles et ceux qui ne l'ont pas fait, plus de 60% le justifient en affirmant que ça "n'aurait rien changé" ou encore que ça "n'aurait pas été pris au sérieux ou écouté". Ce manque de confiance reflète un besoin de faire évoluer ces dispositifs, leur visibilité, leur accessibilité et leur efficacité.

> LES ACTUS POLITIQUES

Ces derniers mois, et notamment à la suite de l'affaire Lyhanna, la parole s'est libérée sur les violences sexistes et sexuelles. L'indignation de la société face au manque de moyens et de dispositifs mis en place pour accompagner efficacement les victimes a permis d'impulser une nouvelle dynamique. C'est dans ce contexte que la proposition de loi apportant une réponse intégrale au phénomène des violences sexuelles et sexistes contre les femmes et les enfants a été écrite et déposée à l'Assemblée Nationale.

Avec l'ambition de changer la vision et les comportements de manière structurelle, ce texte s'intéresse à tous les pans de la société.



Un article est donc dédié à l'enseignement supérieur et la recherche, et prévoit plusieurs mesures, notamment une meilleure protection des victimes dès le signalement, une représentation des étudiant·e·s dans les sections disciplinaires à l'encontre des enseignant·e·s, l'information systématique de l'avancée du dossier pour les étudiant·e·s ayant signalé des faits de VSS, ou encore la formation des futur·e·s professeur·e·s aux VSS, dès leur formation initiale. Si nous pouvons nous réjouir de ces avancées, d'autres mesures sont encore souhaitables pour rendre cette loi réellement inclusive et adaptée à l'écosystème dans lequel elle s'inscrit. Le texte doit être adopté au Sénat pour pouvoir être inscrit dans la loi, et des amendements peuvent toujours y être ajoutés.

> LES RESSOURCES

La Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE) est une organisation indépendante au service des étudiant·e·s. Grâce à son réseau associatif vivant et militant, elle met en œuvre des initiatives concrètes qui répondent aux besoins des étudiant·e·s au local et au sein de leur filière. En temps que 1ère organisation représentative étudiante de France, La FAGE à aussi un rôle de portage les revendications et de défense des droits étudiants auprès des institutions et des pouvoirs publics.

La FAGE œuvre au quotidien pour un réseau et, plus largement, une société plus inclusive et plus tolérante. Elle met ainsi en place de nombreuses formations pour sensibiliser les fédérations, les associations et les élu·e·s aux discriminations, au bizutage et aux violences, notamment sexistes et sexuelles.
Les événements festifs sont le premier contexte de déroulement d'agressions sexuelles. Cette prévalence accrue entraîne une multiplication des violences au début de l'année universitaire, période où il est nécessaire de sensibiliser les étudiant·e·s aux VSS et de promouvoir les bons comportements.
Il reste ainsi indispensable de se mobiliser activement pour faire des événements associatifs des espaces sécurisés et exempts de toute forme de violence.

C'est pourquoi la FAGE a mis en place le label "Événement Responsable", qui permet aux associations et aux fédérations de se faire former sur plusieurs thématiques, dont la lutte contre les VSS, afin de rendre leurs événements aussi inclusifs et responsables que possible.
C'est également le cas de la formation et de l'agrément Personne de Confiance, qui mettent l'accent sur l'accompagnement des étudiant·e·s potentiellement victimes ou en situation de vulnérabilité. La formation qui y est associée prévoit des modules spécifiquement axés sur les VSS, les discriminations et les violences associées. Actuellement, on recense une majorité de femmes et de minorités de genre parmi les victimes, qui sont significativement plus touchées que les hommes, et ce pour toutes les formes de VSS. C'est pour cela que la FAGE sensibilise, forme et informe son réseau sur le genre (identité, expression, etc.) et les rapports de domination existants.

Zoé Dupuy,
Vice-Présidente chargée de la Lutte contre les Discriminations et de la Défense des Droits à La FAGE, Fédération des Associations Générales Etudiantes



INTERVIEW

S'ENGAGER À SON ÉCHELLE CONTRE LES VSS #NOUSTOUTES

EST CE QUE TU PEUX TE PRÉSENTER ?

Je m'appelle Elise Selimovic-Lartillier, je suis membre du collectif #NousToutes depuis 2020, et je suis sur le collectif local de Lille depuis 2023. J'ai 21 ans, je suis rentrée dans l'association à mes 15 ans.

D'OÙ VIENT TON ENGAGEMENT À #NOUSTOUTES ?

J'ai rejoint #NousToutes pendant le confinement ; j'avais un intérêt pour la question féministe, et le fait d'être confinée chez moi m'a permis de m'engager là dedans.
Quand tu regardes dans ton entourage, tu te rends compte qu'il y a forcément des victimes, c'est dingue de réaliser le nombre de personnes touchées par les VSS...

EST CE QUE TU PEUX NOUS EXPLIQUER C'EST QUOI #NOUSTOUTES ?

#NousToutes est un collectif créé en 2018 par plusieurs féministes, suite au mouvement MeToo. Leur but était de faire connaître les VSS et militer pour qu'elles cessent. A l'origine, c'était un mouvement parisien qui s'est très vite répandu dans toute la France.

C'est un collectif, et pas une association ; la nuance est importante, là où une association possède un bureau restreint (président·e, trésorier·ère...), un collectif est un modèle horizontal, où tout le monde peut s'exprimer et proposer ses envies.

Notre but c'est de faire de la prévention, de l'éducation, de mettre en place des actions pour que le grand public ouvre les yeux sur les VSS. On est assez connu notamment pour les manifestations du 25 novembre.

QUELS SONT VOS DIFFÉRENTS COMBATS ?

Notre combat de base c'est les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants, mais le féminisme ne peut pas se résumer à ça. C'est intersectionnel, tu ne peux pas lutter pour le droit des femmes sans prendre en compte les discriminations liées à la religion, à l'origine, la dimension socioéconomique... Tu ne peux pas militer sans prendre en compte plein d'autres facteurs.

TU PARLAIS DE PRÉVENTION, D'ACTIONS, EST CE QUE TU AURAIS DES EXEMPLES DE PROJETS MIS EN PLACE ?

Oui ! Une de mes actions préférées : un rassemblement où l'on pose le nombre de paires de chaussures correspondant au nombre de féminicides dans l'année, c'est hyper visuel comme mobilisation. Ce qui intrigue les gens, qui se demandent pourquoi il y a des chaussures dans la rue. Ça nous permet d'expliquer ce que c'est, d'expliquer aussi les bons gestes à faire lorsqu'une victime vient se confier à nous.



Autre exemple : dans certains comités, on peut intervenir dans les écoles ou les collèges pour faire de la prévention sur les violences de genre auprès d'un jeune public.

COMMENT FONCTIONNEZ-VOUS AU LOCAL, LES COMITÉS S'ACCORDENT-ILS ENTRE EUX ?

Globalement les comités sont relativement indépendants, chacun est libre de ses actions, il n'y a pas besoin de l'accord au national. Il y a une charte à respecter, avec nos valeurs, que les comités se doivent de respecter. On a aussi une communication inter comités sur Discord, qui permet de s'inspirer des actions faites dans les autres villes, de coordonner nos actions au national, et de gérer la communication auprès des médias.

QUELS SONT LES MOYENS DE LUTTE MIS EN PLACE FACE AUX VSS ?

Méthodes d'actions : mobilisation dans la rue, manifestations, ça nous arrive aussi de mener des enquêtes ou des sondages, par exemple pour apprécier la vision du combat féministe dans la société.

Un de nos gros combats a été l'entrée de la liberté de recourir à l'IVG dans la Constitution. C'est chouette de voir qu'on arrive à faire évoluer les lois par nos actions. Même si en réalité l'accès à l'IVG reste compliqué sur le territoire.

QUEL EST L'IMPACT SELON TOI DE LA MOBILISATION CITOYENNE ?

Si les citoyen·ne·s ne se mobilisent pas, rien ne changera. On est nombreux·ses, on peut faire de grandes choses. On n'est pas forcément écouté·e·s, mais en n'y allant pas, on ne sera pas non plus écouté·e·s.
Il y a quand même des choses qui évoluent, si je reprends l'exemple de la constitutionnalisation de l'IVG, sans la mobilisation des gens, ça ne serait peut-être jamais passé.
Il faut y aller, au pire ça ne fonctionne pas, au mieux ça fonctionne et c'est chouette !

EST-CE QUE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF A SON RÔLE À JOUER DANS LA LUTTE CONTRE LES VSS, ET PLUS GÉNÉRALEMENT DANS LA LUTTE FÉMINISTE ?



Oui ! Si on reprend les premiers mouvements féministes, ce sont des collectifs et des associations montés par les gens du peuple.

A #NousToutes, nous n'accompagnons pas les victimes, mais il y a énormément d'associations qui se chargent d'accueillir des victimes. Sans le tissu associatif, il y aurait beaucoup moins de prise en charge. Aujourd'hui, on ne peut pas se passer de ces associations. Ça ne devrait pas être notre rôle, mais on ne peut pas faire sans elles·eux aujourd'hui.

Y A-T-IL POSSIBILITÉ DE VOUS REJOINDRE, MÊME SUR UN SEUL ÉVÉNEMENT ?

Il n'y pas de locaux #NousToutes, tu ne peux pas rentrer dans un bureau par exemple. Par contre, tu peux voir nos actions sur nos réseaux sociaux (Instagram et Facebook) et tu peux venir, pas besoin de prévenir ou de signer quoi que ce soit, tu es le·la bienvenu·e ! Après, pour s'engager un peu plus, il y a possibilité d'assister aux réunions d'informations proposées par les collectifs locaux ; tu peux y proposer des actions par exemple !
Il n'y a pas de cotisation à payer, ni de contrainte d'engagement ; tu viens quand tu veux, comme tu veux, tu t'investis à la hauteur qui te plaît

EST-CE QUE JE PEUX OUVRIR MON ANTENNE AU LOCAL ?

Si tu n'as pas d'antenne chez toi, il faut que tu constitues un petit groupe de 2-3 personnes portées par le féminisme, qui souhaiteraient s'investir pour ouvrir un comité local. Ensuite, il suffit d'envoyer un message à #NousToutes (mail : contact@noustoutes.org) et s'ensuit une petite procédure rapide, qui comporte notamment la lecture de la charte et sa signature, et suivre une formation en ligne sur les VSS.

Souvent les comités sont dans les grandes villes, un de nos objectifs est d'étendre nos capacités d'action sur le territoire.

Il y a aussi des Comités Jeunes, qu'on retrouve dans les lycées ou dans les facs, et qui sont gérés par des jeunes ! C'est tout à fait possible d'en monter un dans ta fac !
Et puis l'engagement associatif permet d'avoir des ECTS pour les UEs libres ;)



UN MOT POUR LA FIN ?

Peut-être un petit rappel sur quoi dire à une victime lorsqu'elle vient se confier à vous, que ce soit en milieu professionnel ou en milieu personnel.

> Lui dire qu'il·elle est très courageux·se de venir en parler, ce n'est pas quelque chose de simple, la parole demande beaucoup de courage et peut prendre du temps.

> Lui dire que ce n'est pas de sa faute, et qu'on est jamais responsable des violences qu'on subit.

> Que si jamais elle veut de l'aide, on peut l'aider, en gardant en tête que certaines victimes ne souhaitent pas porter plainte. Ca n'est pas grave ; on n'est pas plus ou moins victime parce qu'on a porté plainte et que notre agresseur a été condamné. Malheureusement, on sait qu'aujourd'hui, par exemple, moins de 1% des auteurs de viol sont condammnés... ça ferait beaucoup de fausses victimes.

> Dire à la personne qu'on la croit ! Il n' y a pas de raison de mentir sur ce genre de chose. On part toujours du principe qu'on croit les victimes. Le coupable c'est lui, à 100%, toi tu n'as rien fait et tu n'es pas responsable de ce qu'il s'est passé. (J'utilise le masculin car les auteurs sont en majorité des hommes).

> Et enfin, c'est tout bête à dire, mais rappeler que c'est interdit par la loi. On n'a pas le droit de commettre des VSS. Notre mari ou notre copain n'a pas le droit non plus, personne n'a le droit.

En tant qu'étudiant·e sage-femme, c'est super important d'être sensibilisé·e au sujet des VSS, malheureusement on croise énormément de patientes victimes de violences...

Enfin, une grande mobilisation pour la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes est portée par le collectif #NousToutes. Elle aura lieu le *28 novembre à Paris et dans de nombreuses villes de France*, n'hésitez pas à regarder auprès de vos collectifs locaux pour nous rejoindre !

Elise Selimovic-Lartillier, Membre du collectif #NousToutes et du collectif local de Lille



Sérum Psy

La nouvelle plateforme dédiée à la santé mentale de tous les étudiants en santé.

Je me lance !

Parcours 100% digital — **Accès gratuit** — **Adapté à ton rythme** — **Validé par des experts**

Par MNH Mutuelle Nationale des Hospitaliers avec le soutien de : anemf, ANEPF Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France, ANESF Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes, FNEK, FNESI

Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Professionnels de la Santé et du Social - 331, avenue d'Antibes - 45213 Montargis. Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité et immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 606 361. Documentation à caractère publicitaire non contractuelle. Ne pas jeter sur la voie publique. Septembre 2026.
Conception Madaré - Crédit photo : © iStock - Réf : A4SERPSY

LUTTER CONTRE LES VSS AVEC L'EVAR/EVARS

E V A R S

L'EVARS, UNE SOLUTION DE LUTTE CONTRE LES VSS ?

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) sont tous les actes à connotation sexuelle commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, tout ce qui est de l'ordre d'une sexualisation non désirée. Elles concernent autant un viol que du harcèlement sexuel, l'exhibition sexuelle ou encore le voyeurisme et constituent un enjeu majeur de santé publique.

PRÉVENTION DÈS L'ENFANCE : L'ABOUTISSEMENT DE 50 ANS DE PRISE DE CONSCIENCE

S'il fallait présenter davantage les VSS, on pourrait se contenter de rappeler les différentes études épidémiologiques d'ampleur s'étant succédées depuis les années 2000 qui démontrent toutes les conséquences autant personnelles, sur la santé physique et psychologique des victimes, que l'impact sociologique de ces violences. Malgré cela, plus d'une vingtaine d'années plus tard, 160 000 enfants restent victimes de VSS chaque année (CIIVISE, 2023). Pourtant, depuis le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU instaure dans son article 19, l'obligation de l'Etat de protéger l'enfant contre toutes les formes de violences physiques, psychologiques et sexuelles.
Dans ce contexte, notre principal moyen de prévention est aujourd'hui un système punitif, sanctionnant les auteurs et laissant les associations s'occuper de la prise en charge des victimes. Les chiffres concernant les enfants parlent d'eux-même :

- Un enfant victime d'un viol ou d'une agression sexuelle toutes les 3 minutes, (CIIVISE, 2023)
- 1 % seulement des agresseurs condamnés dans les cas d'inceste, (CIIVISE*, 2023)
- 1 violence commise envers une fille ou une femme dans le second degré sur 6 est une violence à caractère sexiste, contre 1 sur 100 pour les garçons et les hommes victimes (MIPROF, 2026)

La réalisation de l'importance de l'éducation et de la prévention est pourtant reconnue depuis les années 2000 avec l'inscription de l'obligation d'éducation sur les questions sexuelles dans les écoles. Il faudra attendre les années 2020 pour aboutir à des mesures concrètes avec la mise en place de l'EVAR/EVARS, la loi intégrale sur les VSS et le protocole d'action en cas de VSS. La prévention primaire apparaît aujourd'hui comme un levier indispensable pour agir en amont et empêcher la survenue des violences.

EVAR/EVARS, L'ÉDUCATION AVANT LA SANCTION

Le nouveau programme national EVAR/EVARS, entré en application à la rentrée 2025, est un enseignement qui prévoit dès la maternelle une Éducation à la Vie Affective et Relationnelle (EVAR), complétée au collège et au lycée par une Éducation à la Sexualité (EVARS). Dans le contexte évoqué où les violences sont nombreuses et souvent passées sous silence, où elles peuvent survenir dès le plus jeune âge et touchent majoritairement les filles et les femmes, les prévenir ne se résume pas qu'à enseigner le consentement.



*CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)
MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains)*

BREAKING NEWS : LA LOI INTÉGRALE SUR LES VSS

Ce 13 octobre 2026, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dite « intégrale » contre les violences sexistes et sexuelles (VSS). Nourrie par le travail d'une coalition d'associations féministes et de protection de l'enfance, ce texte entend apporter une réponse globale aux violences faites aux femmes et aux enfants. Il cherche à agir sur plusieurs dimensions : justice, protection des victimes, accompagnement sanitaire et social, prévention et repérage des violences.

Parmi les principales mesures, figurent :
La création d'unités d'enquête et de juridictions spécialisées
Le renforcement de la formation des professionnel·le·s
L'amélioration des conditions de dépôt de plainte
La mise en place de centres départementaux de prise en charge pluridisciplinaire des victime
La création d'un congé spécifique permettant aux victimes de réaliser leurs démarches administratives, médicales ou judiciaires sans perdre leur rémunération.
Car si l'EVAR/EVARS peut constituer un espace de mise en lumière des violences, elle ne peut suffire à un repérage massif. La prévention primaire qu'elle constitue cherche à empêcher la survenue de ces violences, là où le projet de loi intégrale vise davantage leur repérage.
Dans son article 30, il prévoit la mise en place progressive d'entretiens individuels obligatoires avec les élèves quatre fois, à différentes étapes de la scolarité, jusqu'au 1er janvier 2032, puis annuellement de la maternelle à la majorité. L'objectif est ainsi d'articuler l'éducation des enfants à la reconnaissance des violences avec des dispositifs permettant de recueillir leur parole et d'organiser leur protection.
Cette proposition de loi vise également à renforcer la formation des professeur·e·s dans le repérage des violences et à l'accueil de la parole des enfants ainsi qu'à mettre en place un·e adulte référent·e dans chaque établissement. Elle vise également à renforcer les dispositifs de prévention, de sensibilisation et de formation aux VSS.
Cependant, malgré plusieurs avancées, nous pouvons déplorer que certaines dispositions aient été supprimées au cours des débats. Parmi les points de recul, on peut noter la disparition de la protection des femmes étrangères victimes de violences qui visaient à prévenir l'éloignement du territoire, à faciliter l'obtention d'un titre de séjour et à améliorer l'accès au travail.

Si ce projet de loi est une avancée, il convient tout de même de rappeler qu'il n'est pas encore en vigueur à l'heure d'écriture de cet article : son examen parlementaire doit se poursuivre, et le financement de ces mesures reste, à l'heure actuelle, incertain.

DU REPÉRAGE À LA PROTECTION : UN PROTOCOLE NATIONAL POUR AGIR FACE AUX VSS

Le projet de loi intégrale n'est pas le seul projet de l'année qui vise à promouvoir le repérage des VSS.

Si favoriser la libération de la parole des enfants avec l'EVAR/EVARS est une étape, encore faut-il que la réaction des adultes soit appropriée lorsqu'une violence est révélée. C'est dans cette démarche que s'inscrit le protocole national d'action en cas de VSS, présenté par le ministère de l'Éducation nationale en juillet 2026. Destiné aux écoles, collèges et lycées, il vise à harmoniser les procédures de signalement et de prise en charge des situations de violence sur l'ensemble du territoire.
Ce document propose des fiches pratiques adaptées aux différent·e·s professionnel·le·s de l'éducation afin qu'il·elle·s connaissent les démarches à suivre dès la connaissance des faits. Pour les élèves, elles expliquent comment reconnaître une violence et vers qui se tourner lorsqu'il·elle·s en sont victimes ou témoins.

UNE LUEUR D'ESPOIR

La période dans laquelle nous nous trouvons est riche en évolutions dans le sens de l'éducation et de la prévention. Les ressources se multiplient, leurs applications ne seront observables qu'avec le temps. Le chemin reste long et mérite que l'on continue de se battre.

Mathilde Letocart et Lou Fonteymond, VPs Innovation Sociale de l'ANESF 2026-2027

VIOLENCES OBSTÉTRICALES ET GYNÉCOLOGIQUES

DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LE CONSENTEMENT À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES, LE RÔLE ESSENTIEL DES SAGES-FEMMES

DU REPÉRAGE À LA PROTECTION : UN PROTOCOLE NATIONAL POUR AGIR FACE AUX VSS

C'est en 2017, à la suite de violences obstétricales que j'ai moi-même subies, que j'ai créé StopVOG. Face aux difficultés rencontrées pour me faire entendre et reconnaître ces violences, j'ai souhaité alerter pour épargner d'autres personnes et que la honte change de camp.

Briser le tabou, faire entendre la voix des victimes et contribuer à faire évoluer les pratiques : ces objectifs ont notamment nourri la codirection de l'ouvrage collectif Violences obstétricales et gynécologiques : Que fait-on de la parole des femmes ?, publié chez L'Harmattan en 2023. Un extrait de cet ouvrage est disponible gratuitement sur le site de l'éditeur.

Devenu une association, StopVOG agit aujourd'hui dans l'écoute et l'orientation des victimes, la sensibilisation, la formation, la recherche et le plaidoyer institutionnel.

Comprendre les violences obstétricales et gynécologiques

Les violences obstétricales et gynécologiques (VOG) regroupent des actes, paroles et pratiques portant atteinte à l'intégrité, à la dignité, à l'autonomie ou aux droits des personnes soignées.

Examens sans consentement, réalisés sous pression ou chantage, gestes poursuivis malgré un refus ou une douleur exprimée, propos humiliants, jugements sur la sexualité ou la maternité, non-respect de l'intimité, discriminations, absence d'information ou actes injustifiés en sont autant d'exemples.
Ces violences ne résultent pas nécessairement d'une intention de nuire. Certaines pratiques sont banalisées, transmises pendant la formation et reproduites sans être interrogées. Les reconnaître, ce n'est pas remettre en cause l'ensemble des soignant·e·s, mais questionner les rapports de pouvoir et les pratiques pour mieux
protéger les patient·e·s.

Une enquête nationale sur le consentement en gynécologie

Entre juillet et décembre 2025, StopVOG a mené la première enquête nationale consacrée au consentement en gynécologie, avec l'appui d'une équipe de recherche pluridisciplinaire. 10 152 questionnaires complets ont été analysés afin de documenter les expériences des patient·e·s, le respect de leurs droits et les conséquences des violences sur
leur santé et
leur parcours
de soins.



LES RÉSULTATS RÉVÈLENT DES SITUATIONS PRÉOCCUPANTES :

- **80,95 %** des répondant·e·s rapportent au moins une atteinte à leur consentement lors d'un examen gynécologique.
- **45,1 %** déclarent avoir subi des violences obstétricales ou gynécologiques, et **24,5 %** des répondant·e·s rapportent des violences obstétricales, soit près d'une personne sur quatre. Ce résultat fait écho à l'Enquête nationale périnatale, selon laquelle environ une femme sur quatre rapporte des soins irrespectueux en maternité.
- **56,3 %** rapportent au moins une situation d'examen gynécologique pouvant relever de violences sexuelles.
- **51,3 %** déclarent avoir subi un examen poursuivi malgré une douleur trop importante et leur volonté de l'arrêter.

Les conséquences sur la santé sont tout aussi préoccupantes. **73,64 %** des personnes déclarant des VOG rapportent au moins une manifestation psychologique parmi celles étudiées.
Notre enquête identifie également **5,44 %** de profils compatibles avec un trouble de stress post-traumatique parmi les personnes déclarant des VOG, contre 0,21 % parmi celles n'en déclarant pas. Il s'agit d'un indicateur exploratoire, et non d'un diagnostic médical.

Ces résultats rejoignent d'autres travaux : une analyse secondaire de l'Enquête nationale périnatale 2021 a notamment mis en évidence une augmentation de **37 %** du risque de symptômes dépressifs du post-partum associée à des soins irrespectueux en maternité.
Les répercussions concernent également l'accès aux soins : **72,75 %** des personnes déclarant avoir subi des violences obstétricales ou gynécologiques rapportent un éloignement du suivi gynécologique après une consultation mal vécue, contre **32,1 %** des personnes n'en déclarant pas. Cet éloignement peut se traduire par la peur de retourner consulter, le renoncement à certaines consultations ou l'arrêt du suivi gynécologique.

Ces RÉSULTATS ALERTENT sur l'ampleur des violences obstétricales et gynécologiques, des défauts de consentement dans les soins et sur leurs conséquences : anxiété, dépression, stress post-trauma, perte de confiance, évitement des consultations et renoncement aux soins.

LES SAGES-FEMMES : UN RÔLE ESSENTIEL DANS LA PRÉVENTION

Les sages-femmes occupent une place centrale dans les parcours gynécologiques et obstétricaux. Les témoignages recueillis dans notre enquête font également apparaître des expériences positives auprès de sages-femmes attentif·ve·s à la parole, aux appréhensions et aux choix des patient·e·s.

Aucune profession n'est toutefois à l'abri de reproduire des violences, comme le montrent les données chiffrées de notre enquête. Leur prévention exige une réflexion continue sur les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice.

Le consentement doit être libre, éclairé, spécifique, recueilli avant chaque geste et révocable à tout moment. Cela implique d'expliquer les examens et leurs alternatives, de solliciter explicitement l'accord des patient·e·s, de respecter leurs refus et leurs demandes d'arrêt, mais aussi de prendre au sérieux leurs symptômes et leur douleur.

Le silence, l'immobilité ou l'absence de résistance ne valent jamais consentement. Celui-ci ne peut être présumé du seul fait qu'une personne se présente dans un cabinet médical.

ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES : POUVOIR TÉMOIGNER ET ÊTRE PROTÉGÉ·E·S

Les stages peuvent confronter les étudiant·e·s à des pratiques problématiques : examens sans explication, douleurs minimisées, refus ignorés ou propos dévalorisants.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES OBSTÉTRICALES ET GYNÉCOLOGIQUES EST UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE.

Être témoin de telles pratiques, sans pouvoir intervenir, peut affecter leur bien-être et jusqu'au sens donné à leur futur métier.

Prévenir ces violences, c'est aussi préserver la santé des futur·e·s professionnel·le·s et leur permettre d'exercer en accord avec leurs valeurs.

La hiérarchie et la crainte de représailles rendent les signalements difficiles. Les étudiant·e·s doivent pouvoir alerter sans compromettre leur formation.

Le ministère de la Santé nous a indiqué que les violences observées envers des patient·e·s pendant les stages peuvent être signalées auprès de la Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et étudiants (CNAé). StopVOG souhaite recueillir les retours des étudiant·e·s sur ce dispositif, sa confidentialité, les protections offertes et les suites données aux alertes. Notre association peut également recevoir leurs témoignages dans le respect de leur anonymat.

La formation initiale et continue doit aussi changer d'approche. Les associations féministes d'aide aux victimes et les personnes concernées doivent intervenir directement comme formateur·rice·s, et non être simplement consultées ou invitées à témoigner. Leur expertise est indispensable pour déconstruire la banalisation des violences et transformer les pratiques.

LA LOI INTÉGRALE

UNE AVANCÉE PORTÉE PAR LA MOBILISATION FÉMINISTE

Le 13 octobre 2026, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi-cadre visant à apporter une réponse intégrale aux violences sexistes et sexuelles contre les femmes et les enfants.

Porté par une Coalition féministe et enfantiste réunissant plus de 200 organisations autour de 140 propositions, ce texte constitue une avancée importante.
Engagée dès l'origine, StopVOG assure la co-coordination du groupe Santé et a travaillé avec les équipes parlementaires sur une quinzaine de mesures du volet Santé.

L'article 58 marque une étape majeure dans la reconnaissance législative des VOG et le renforcement du respect du consentement aux soins.

D'autres dispositions concernent notamment la formation, la fin de la conciliation ordinale en cas de violences sexuelles, la protection des personnes qui les signalent, la possible suspension d'un·e professionnel·le mis·e en examen et l'accompagnement des victimes.

Le texte doit désormais être examiné au Sénat. Il est essentiel de défendre ces avancées pour éviter qu'elles ne soient affaiblies ou vidées de leur portée par les parlementaires.

FAIRE RECONNAÎTRE L'EXPERTISE DES PERSONNES CONCERNÉES

L'expertise des victimes doit être reconnue dans l'élaboration des recommandations, des formations et des politiques de santé.



StopVOG a transmis à la Haute Autorité de santé ses observations sur le questionnaire e-Satis Maternité, déjà en phase de test. Nous défendons une participation des associations féministes et des personnes concernées dès la conception des outils, et non uniquement lors de leur relecture.

Nous souhaitons également renforcer les échanges avec la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) sur la formation et participons aux travaux du Ministère de la Santé dans le cadre du plan VSS Santé, notamment sur les VOG et les dispositifs de signalement.

StopVOG développe par ailleurs des outils de prévention et d'information. Sa Force juridique, composée notamment d'avocat·e·s spécialisé·e·s, informe les victimes sur leurs droits et les recours possibles et peut les accompagner dans leurs démarches.

CONSTRUIRE ENSEMBLE DES SOINS RESPECTUEUX DU CONSENTEMENT

Les sages-femmes et les étudiant·e·s sages-femmes ont un rôle essentiel dans cette transformation, qui exige de faire évoluer les mentalités, la formation, les pratiques professionnelles et les institutions.

Un soin techniquement justifié ne dispense jamais du respect des droits, de la dignité et de l'autonomie de la personne soignée.

Les violences se glissent parfois dans la banalité des pratiques :



parce qu'on a toujours fait ainsi, parce qu'on reproduit ce qui nous a été enseigné, sans en questionner le sens ni les conséquences. Les prévenir exige de questionner nos habitudes, de faire preuve d'empathie et de ne jamais oublier l'être humain derrière le soin.

Demander le consentement, c'est aussi accepter un refus, le respecter et savoir proposer une alternative. C'est écouter la parole des patient·e·s, prendre au sérieux leurs symptômes et leurs ressentis, reconnaître leur expertise sur leur propre corps et construire les décisions avec elles et eux, sans imposer son savoir ni sa position.

Dans un système de santé qui peut épuiser et mettre les professionnel·le·s en difficulté, savoir reconnaître ses limites, admettre ses erreurs et savoir présenter des excuses, demander de l'aide et pouvoir bénéficier d'un véritable soutien sont également essentiels. Les patient·e·s n'attendent pas la perfection, mais une écoute sincère, la reconnaissance des erreurs et la volonté d'y remédier. Les conditions de travail ne sauraient justifier les violences, mais elles doivent faire partie de la réflexion sur leur prévention.

Faire du consentement une réalité à chaque étape du parcours de soins, c'est sortir d'une relation verticale pour reconnaître les patient·e·s comme de véritables partenaires, restaurer la confiance envers les professionnel·le·s de santé et, surtout, remettre l'humain au cœur de la relation de soin.

La synthèse et le rapport complet de l'enquête sont accessibles sur notre site : www.stopvog.fr .

Enquête nationale, ressources de prévention et informations : StopVOG.fr

Sonia Bisch, Présidente de StopVOG – Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques, patiente experte, formatrice et conférencière.



CE QUE LA HAINE DES FEMMES FAIT AUX GARÇONS

Longtemps relégué aux marges d'internet, le masculinisme s'invite désormais dans les chambres d'adolescent·e·s, les cours de récréation et les dossiers de la justice antiterroriste. À la veille du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, il faut le regarder pour ce qu'il est : une idéologie politique, et une menace.

UN VIEUX DISCOURS, DE NOUVEAUX TUYAUX

Le masculinisme n'est pas né avec TikTok. Le mot circule dès la fin du XIXe siècle, et chaque avancée des droits des femmes a vu surgir sa riposte. Le politologue Francis Dupuis-Déri l'a bien montré : il ne s'agit pas d'une virilité un peu appuyée ni d'une nostalgie des rôles d'antan, mais d'un récit politique qui retourne la réalité. Les hommes seraient devenus les victimes d'une société « féminisée », les femmes des privilégiées, et l'égalité serait allée trop loin. (1)

Ce discours prospère sur des souffrances réelles. Décrochage scolaire, solitude, précarité, ruptures, détresse psychique : beaucoup d'hommes vont mal, et cela mérite d'être pris au sérieux. Mais le masculinisme opère un tour de passe-passe. À des difficultés complexes, il désigne ses coupables : les femmes, le féminisme, l'égalité. Le malaise devient ressentiment, le ressentiment devient combat.

UNE AMPLEUR MESURÉE

Pour la première fois, une institution publique française a consacré son rapport annuel à ce phénomène. En janvier 2026, le Haut Conseil à l'Égalité a publié La menace masculiniste. (2)

Ces chiffres décrivent une société traversée par ces idées bien au-delà d'une poignée d'excités en ligne : 17 % des personnes de 15 ans et plus, soit près de 10 millions de Françaises et de Français, adhèrent au sexisme hostile, celui qui exprime une franche hostilité envers les femmes.

Chez les jeunes hommes, 60 % estiment que les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoir qu'eux, et 39 % jugent que le féminisme menace leur place dans la société.

Le Sénat a suivi. En juin 2026, sa délégation aux droits des femmes a rendu un rapport au titre sans détour, Mascus : la nouvelle offensive contre les femmes, fruit de sept mois de travaux et d'une centaine d'auditions. (3) Les sénatrices y décrivent un mouvement social et politique qui s'attaque aux droits des femmes et, au-delà, au socle démocratique, et formulent 24 recommandations.

L'ALGORITHME LIVRE À DOMICILE

Ce qui change, c'est la vitesse. Il n'est plus nécessaire d'aller chercher ces contenus : ils viennent à vous. Selon une étude de l'université de Dublin citée par le Sénat, un jeune homme qui ouvre TikTok ou YouTube Shorts se voit proposer des vidéos masculinistes au bout de vingt-trois minutes.

(4) Musculation,

argent facile, conseils de séduction : la porte d'entrée est anodine. Puis le contenu se durcit, vidéo après vidéo, jusqu'à présenter la femme comme une proie, une menteuse ou une ennemie. Le HCE (Haut Conseil à l'Egalité) identifie le cybersexisme comme la première forme de discours de haine en ligne : 84 % des victimes sont des femmes. Les réseaux ne créent pas la misogynie, ils lui offrent une caisse de résonance sans précédent et des communautés où la colère des uns valide celle des autres.

DES MOTS AUX ACTES

Le danger n'est pas théorique. À l'été 2025, un lycéen de 18 ans a été interpellé près de Saint-Étienne avec deux couteaux. Il se revendiquait de la mouvance « incel », ces « célibataires involontaires » qui rendent les femmes responsables de leur solitude. Il a été mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste, première saisine du parquet national anti terroriste pour un individu se réclamant exclusivement de cette idéologie. (5)

C'est pourquoi certains pays, et en particulier le Canada et le Royaume-Uni, traitent déjà l'extrémisme misogyne comme une menace pour la sécurité nationale. En France, le HCE recommande d'intégrer le « terrorisme misogyne » dans les doctrines de sécurité. Mais l'attentat n'est que la pointe émergée.

Au quotidien, ces discours banalisent le contrôle dans le couple, la culture du viol, la violence économique. Ils légitiment ce que les professionnel·le·s du social voient chaque jour dans les familles.

CE QUE PEUVENT FAIRE LES SAGES-FEMMES

Les sages-femmes sont aux premières loges. La grossesse et les mois qui suivent la naissance sont une période où les violences conjugales peuvent apparaître ou s'aggraver, et il·elle·s sont souvent les seul·e·s professionnel·le·s à voir une femme régulièrement, pendant des mois.

Il·Elle·s peuvent repérer les signaux : un conjoint qui répond à la place de sa compagne, refuse de quitter la salle de consultation, décide de la contraception, invoque le « rôle naturel » de la femme ou emprunte le vocabulaire des réseaux (« alpha », « valeur sur le marché », « red pill »).

La Haute Autorité de santé recommande d'ailleurs de poser systématiquement la question des violences, même en l'absence de signe d'alerte.

Il·Elle·s rencontrent aussi les futurs pères, en préparation à la naissance ou en salle d'accouchement. C'est une occasion rare de parler de paternité, de partage des tâches, de ce que l'enfant apprend en regardant ses parents. Face à un discours masculiniste, la confrontation frontale braque : mieux vaut ouvrir la discussion et reconnaître l'inquiétude qui s'y cache, sans jamais excuser la haine. Enfin, les sages-femmes interviennent dans les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, que les deux rapports placent au cœur de la prévention.

CE QUI S'APPREND PEUT SE DÉSAPPRENDRE

Le masculinisme ne dit pas la vérité des hommes. Il dit leur désarroi, et il l'exploite. La plupart des hommes refusent la violence et la domination ; il est temps qu'ils le fassent entendre. Car on ne combattra pas cette idéologie seulement en la dénonçant. Il faut proposer aux garçons d'autres récits, d'autres modèles, une autre place. Ce qui s'apprend peut se désapprendre. C'est aussi le travail de celles et ceux qui accompagnent les familles.

1 Francis Dupuis-Déri, La crise de la masculinité. Autopsie d'un mythe tenace, Les éditions du remue-ménage, 2018.
2 Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Rapport annuel 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste, 21 janvier 2026. Baromètre Toluna Harris Interactive auprès de 3 061 personnes de 15 ans et plus. L'autrice copréside, avec Pascal Huguet, la commission du HCE qui a piloté et rédigé ce rapport.
3 Sénat, délégation aux droits des femmes, rapport d'information n° 776 (2025-2026) de Mmes Béatrice Gosselin, Olivia Richard et Laurence Rossignol, Mascus : la nouvelle offensive contre les femmes, juin 2026.
4 Étude de l'université de Dublin citée dans le rapport du Sénat précité, reprise par l'AFP le 24 juin 2026.
5 Parquet national anti terroriste, information judiciaire ouverte à l'été 2025, rapportée par l'AFP.
6 Haute Autorité de santé, recommandation de bonne pratique « Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple », juin 2019.

Muriel Réus, Présidente-fondatrice de Femmes avec...
Co Présidente de la commission Stéréotypes et rôles sociaux du Haut Conseil à l'Égalité Membre du conseil d'administration d'Ensemble contre le sexisme

RÉPARER LA JUSTICE, PROTÉGER LES VICTIMES

LES PERSPECTIVES D'AVENIR FACE AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Aujourd'hui en France, le traitement pénal et judiciaire des violences sexistes et sexuelles (VSS) fait face à un essoufflement structurel majeur. Selon une note de l'Institut des politiques publiques, une grande majorité des victimes de violences sexuelles ne franchissent pas la porte d'un commissariat, et parmi celles qui déposent plainte, 86% des affaires sont classées sans suite. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs qui sont croisés : la difficulté d'apporter des preuves matérielles, le manque de moyens accordés aux services d'enquête et à la justice, ainsi qu'un mépris chronique des mécanismes de sidération et de traumatisme.

À cela s'ajoutent des facteurs sociologiques persistants : la peur de témoigner lors des auditions, la protection implicite des agresseur·euse·s au sein des structures familiales et institutionnelles, ainsi que l'absence quasi-totale d'un accompagnement individualisé pour la réinsertion et à la prise en charge de la récidive des auteur·ice·s. Face à cette impasse où la justice punitive peine tant à protéger qu'à réparer, de nouvelles perspectives sont en voie d'émergence pour transformer durablement notre réponse collective.

La justice restaurative offre une complémentarité indispensable au système pénal traditionnel. Théorisée notamment par Howard Zehr et introduite dans le droit français par la loi du 15 août 2014, elle permet à une victime et à un·e auteur·ice d'infraction (qu'il s'agisse de l'auteur·ice direct·e ou d'auteur·ice·s tiers d'infractions similaires) de dialoguer de manière sécurisée et encadrée par des médiateur·ice·s formé·e·s.

Contrairement au procès pénal axé sur la punition de l'agresseur·euse au nom de la société, la justice restaurative remet les besoins de la victime au centre. Elle lui offre un espace pour exprimer l'impact réel du traumatisme, obtenir des réponses et rompre avec le sentiment de culpabilité. Pour l'auteur·ice, ce processus impose une prise de conscience active de la gravité de ses actes et favorise une responsabilisation profonde, indispensable pour prévenir la récidive. Loin de remplacer le procès pénal, cette approche vient agir au-delà du cadre de l'institution judiciaire.

Ainsi, l'une des clés envisageable pour limiter les VSS réside dans la transformation de la prise en charge des agresseur·euse·s. Le modèle purement carcéral échoue souvent à traiter les causes profondes des passages à l'acte. Le déploiement de programmes socio-judiciaires obligatoires, centrés sur la déconstruction des stéréotypes de genre, la gestion de l'impulsivité et le suivi psychothérapeutique spécialisé, s'avère indispensable pour éviter la réitération des infractions.

De même, la réponse aux VSS ne peut être uniquement juridique : elle doit s'accompagner d'un changement de paradigme sociologique. L'éducation au consentement et à la vie sexuelle dès le plus jeune âge, la formation continue des professionnel·le·s de santé (notamment les sage-femmes et médecins) au dépistage des violences, ainsi que la fin de la tolérance sociale face au climat d'impunité dans les sphères familiales et professionnelles sont les piliers indissociables d'une justice réellement efficace.

Si le constat actuel met en lumière les défaillances d'un système judiciaire saturé, la multiplication des initiatives juridiques, le développement de la justice restaurative et les réflexions autour de nouvelles lois dessinent une trajectoire porteuse d'espoir. En articulant réforme du droit, accompagnement humain et prévention sociétale, il devient possible d'imaginer une justice qui ne se contente plus de juger après coup, mais qui protège, répare et prévient efficacement.

Alexia Kemmel,
Coordinatrice Générale des Relations Internes et du Pôle Défense des Droits à Fédération nationale des Associations Représentatives des Étudiants et étudiantes en Sciences sociales (ARES) 2026-2027



ACCOMPAGNER

LES PREMIÈRES DÉMARCHES POUR LES VICTIMES DE VSS AVEC EN AVANT TOUTE(S) ;

En Avant Toute(s) est une association de terrain créée en 2013 qui lutte pour l'égalité des genres et pour la fin des violences faites aux femmes, aux jeunes et aux personnes LGBTQIA+.
Pour répondre à ces enjeux, nous avons développé **Commentonsaime.fr,** un dispositif complet d'aide et d'accompagnement. Ce pôle repose sur deux fonctionnalités principales :

> **Un tchat d'écoute :** Un espace écrit, gratuit, anonyme et sécurisé, disponible en direct pour échanger, informer, libérer la parole et orienter. Notre tchat est un espace d'échange par écrit, totalement anonyme et bienveillant. Une discussion dure en moyenne 45 minutes et permet de faire le point, de conseiller ou d'orienter vers des structures locales adaptées à la situation. Il est accessible sans rendez-vous, du lundi au jeudi de 10h à minuit, et les vendredis et samedis de 10h à 21h.

> **Un accompagnement en visio :** Un format permettant de proposer un suivi direct et personnalisé à distance, adapté aux besoins des personnes accompagnées.

À qui il s'adresse : Il est pensé pour toutes et tous, particulièrement aux personnes qui pensent vivre ou avoir vécu des violences, qui ont besoin de conseils, ou simplement de dissiper des doutes. Ils sont également très adaptés aux jeunes qui s'interrogent sur leurs relations amoureuses, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.
Derrière l'écran, c'est une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes spécialisées qui répond. Elles sont spécifiquement formées à l'écoute des jeunes, à la déconstruction des violences et à l'accompagnement des victimes.

Premieresfois.fr, c'est notre site de sensibilisation créé spécialement pour les **10-14 ans** (les collégien·ne·s).

On est partis d'un constat simple : à cet âge-là, on se pose mille questions sur son corps, ses amours, ses potes ou sa famille, mais c'est hyper difficile d'en parler aux adultes, par peur ou par honte.

Résultat, beaucoup de violences (harcèlement, inceste, cyberharcèlement, pression dans le couple) restent complètement invisibles.

Sur la plateforme, on propose :
> **Des contenus adaptés et sans tabou :** Des articles et des tests co-créés avec des jeunes pour aborder la puberté, le consentement, les relations amoureuses, le respect ou la vie sur les réseaux sociaux.

> **Un accès direct à notre tchat d'écoute :** Les jeunes peuvent discuter gratuitement, anonymement et en toute sécurité avec nos équipes de professionnel·le·s.

C'est un super outil pour les aider à repérer ce qui n'est pas normal dans une relation et pour libérer leur parole avant que les situations ne s'empirent.
Nous proposons également des formations, dont une orientée sur le harcèlement de rue. Notre formation s'inscrit dans le cadre du **programme international Stand Up contre le harcèlement de rue**, créé par L'Oréal Paris en partenariat avec l'ONG Right To Be et porté en France avec la Fondation des Femmes.
L'objectif de ce programme gratuit est de donner à chacun·e des outils concrets pour savoir comment réagir en toute sécurité, que l'on soit victime ou témoin. On observe souvent un effet de sidération : on voit la situation mais on ne sait pas comment agir. La formation propose donc la **méthodologie des 5D,** créée par l'ONG Right To Be.

Gwendoline Peltier [Elle/she/her], Responsable communication et collecte de dons pour En Avant Tout(e)s



PROFITEZ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS :

> 10€ pour les moins de 26 ans

> 13€ pour les plus de 26 ans

Réservations par mail à cette adresse : **resa@manufacturedesabbesses.com** de la part de l'ANESF, et paiement à l'accueil du théâtre le jour de la représentation.

RECOMMANDATIONS CULTURELLES DE L'ANESF

Pour clôturer cette édition, on vous propose une petite sélection de recommandations à lire, à voir ou à écouter pour approfondir le sujet des violences sexistes et sexuelles à travers différents prismes et témoignages. Bonne lecture, bon visionnage et bonne écoute !

LIVRES



"Le privilège de dénoncer, justice pour toutes les victimes de violences sexuelles"

Kharoll-Ann Souffrant

Thèmes abordés en lien avec les VSS : féminisme intersectionnel, violences sexuelles et racistes, sciences sociales

Ce livre s'interroge sur l'absence des femmes noires sur le débat public autour des VSS. L'autrice explique les impacts modernes de la colonisation et de l'esclavage, ainsi que les conséquences du rascisme et des stéréotypes sur la santé et l'accès à la justice des personnes racisées.

D'où l'importance d'un féministe intersectionnel qui prends en compte, en plus du genre, d'autres facteurs d'identité et socioéconomiques, tels que la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap ou le statut migratoire, afin d'englober toutes les formes de discrimination et d'oppression qui peuvent se croiser et se renforcer dans la vie des femmes.

Thèmes abordés en lien avec les VSS : mouvement féministe, revendication, prise de parole, viol



A 19 ans, Toufah Jallow participe à un concours national de beauté en Gambie avec à la clé un financement pour ses études. Elle est alors victime de chantage, puis de viol, par Yahya Jammeh, dictateur au pouvoir en Gambie. Toufah Jallow se réfugie au Canada.
Elle porte plainte contre viol à la destitution du dictateur, et grâce à sa plainte, les crimes sexuels de Yahya Jammeh sont pris en compte lors de son procès.
Elle lance le slogan #IamToufah sur les réseaux, grâce auquel de nombreuses victimes de violences sexuelles se saisissent de la parole. Enfin, elle a créé en Gambie sa fondation contre les violences faites aux femmes, qui propose un accompagnement psychologique pour les victimes.

"Toufah La femme qui inspira un #Metoo africain"

Toufah Jallow et Kim Pittaway

BD



Thèmes abordés en lien avec les VSS : inceste, mutisme familial

Dans cette BD autobiographique, Marine Courtade, journaliste, enquête sur le mutisme familial autour des agressions sexuelles qu'elle a subi par son grand-père, auprès de ses oncles et tantes. Elle cherche à décortiquer le tabou de l'inceste et ce qui pousse à la loi du silence au sein des familles.

"On ne parle pas de ces choses là"
Marine Courtade et Alexandra Petit, dessinatrice.

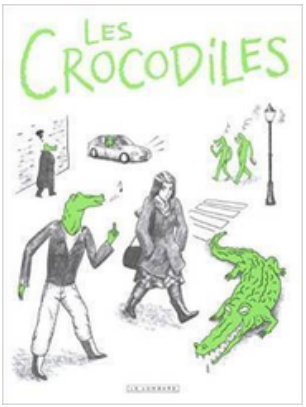

Thèmes abordés en lien avec les VSS : sexisme ordinaire, harcèlement de rue

Thomas Mathieu illustre des témoignages de femmes sur le harcèlement de rue et le sexisme ordinaire. Il dessine les hommes comme des crocodiles verts, qui profitent du privilège masculin.

"Les crocodiles"
Thomas Mathieu

MANGA



Thèmes abordés en lien avec les VSS : harcèlement sexuel au travail, harcèlement moral, sexisme

Satsuki Yamaguchi travaille en tant qu'opératrice dans un service client téléphonique. Très investie dans son travail, elle devient malheureusement la cible du harcèlement sexuel d'un de ses supérieurs. Elle s'isole petit à petit et sa santé mentale se dégrade. Comment faire face au harcèlement sexuel de son patron et briser le silence dans le Japon des années 2000 ?

Une mise en lumière du monde du travail et la difficulté à écouter la parole des femmes, qui s'appuie sur une histoire vraie.

"Moi aussi"
Reiko Momochi

ANESF

RECOMMANDATIONS CULTURELLES DE L'ANESF

CULTURE

FILMS



"Mémoire de fille"
Judith Godrèche

Thèmes abordés en lien avec les VSS : viol, désir féminin

Adaptation du récit autobiographique d'Annie Ernaux.
Annie Ernaux se rend à Rouen pour la signature de son dernier livre. Son voyage la replonge dans le souvenir de l'été de ses 17 ans, celui de sa première nuit avec un homme. Monitrice de colonie de vacances, la jeune femme entre dans la sexualité de manière brutale et imprévue, auprès d'un homme dont elle tombe amoureuse, sans réciprocité. Une expérience d'une violence inouïe qu'elle qualifie de viol.

Thèmes abordés en lien avec les VSS : inceste, reconstruction, justice restaurative

Je verrai toujours vos visages présente la justice restaurative en France.
On suit les discussions entre des victimes d'infractions et des incarcéré·e·s pour vols avec violence lors d'un espace d'échange encadré. Chloé Derlame, quant à elle, fait recours à une juriste médiatrice pour l'accompagner après le relâchement de son frère, son agresseur.



"Je verrai toujours vos visages"
Jeanne Herry

PODCASTS



Voix de sorcières
Anita Viennet

Thème abordé en lien avec les VSS : *témoignages, sexisme, racisme, milieu étudiant, féminisme*

Anita Viennet, étudiante en biologie à l'ENS Paris Saclay a été marquée par les résultats d'une enquête sur les VSS menée au sein de sa fac. Elle permet à travers ce podcast de donner une voix aux chiffres, en recueillant les témoignages des victimes et en ouvrant un espace d'échanges autour de leurs vécus. Elle y partage aussi ses recommandations culturelles féministes.

Thèmes abordés en lien avec les VSS : *masculinités, société*

Un podcast qui décortique la masculinité, la virilité et ce qu'est un homme en France au 21e siècle. La question des VSS revient fréquemment dans le catalogue d'épisodes : "survivre à l'inceste en tant qu'homme", "soumission chimique : pour que la honte change de camps", "guide pour répondre au #NotAllMen", "quand les mascus tuent"... bref, on vous laisse vous promener !



Les couilles sur la table
Victoire Tuaillon



Clara ALLAIN
CM Culture de l'ANESF
2026-2027

SOURCES

SOURCES

ILLUSTRATION COUVERTURE :

bibliothèque universitaire Grenoble Alpes

ACTUALITÉS :

https://www.istockphoto.com/fr/illustrations/ménopause
Getty Images / AFP

LES ACTUS VERTES :

https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0398762022002139
https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/menstrual-health
https://www.mutuelle-gsmc.fr/blog/article/protection-periodique-comment-choisir-entre-serviette-tampon-cup-et-culotte-menstruelle/

MASCULINISME, CE QUE LA HAINE DES FEMMES FAIT AUX GARÇONS :

Photo : Controbo Studio

LUTTER CONTRE LES VSS AVEC L'EVAR/EVARS :

- Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité | Ministère de l'Education nationale
- Former l'ensemble des personnels pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de la mise en œuvre du programme EVAR-S | Ministère de l'Education nationale
- Agir contre les violences sexistes et sexuelles faites aux enfants | éduscol
- Le bilan de mise en oeuvre des 82 recommandations | CIIVISE - Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants
- LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN MILIEU SCOLAIRE

Annexe – Organisation de la formation des personnes à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

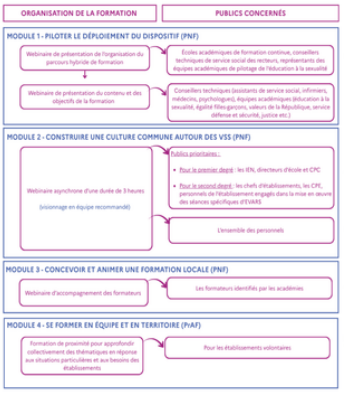

ANESF
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDIANT·E·S SAGES-FEMMES

L'ENGAGEMENT N°61

Novembre 2026

